

Produits phyto ADOPTEZ LES BONS GESTES



Les 10 gestes pour protéger votre santé

AVANT L'APPLICATION

ANALYSER le risque lié au bioagresseur et n'utilisez le traitement phytopharmaceutique qu'en dernier recours

-  **1 STOCKER** les produits phytopharmaceutiques dans un local spécifique, signalisé, fermé à clef et aéré/ventilé. Les classer et les identifier selon leur profil de risque.
-  **2 MAINTENIR** le bon état du matériel d'application : vérification à chaque utilisation, réglage régulier, contrôle technique obligatoire tous les 3 ans par un organisme habilité.
-  **3 BIEN LIRE** l'étiquette avant toute utilisation : usages autorisés, précautions d'emploi (zones non traitées, délai de rentrée, délai avant récolte...).
-  **4 CHOISIR** ses équipements de protection individuels (gants, lunettes, masque, tablier, EPI vestimentaire...) en se référant aux EPI indiqués sur l'étiquette du produit phyto.
-  **5 SÉCURISER** le remplissage : se placer à distance des points d'eau, aire de remplissage dédiée, avoir un dispositif anti-retour, surveiller en continu les opérations.
-  **6 RINCER** 3 fois les bidons au cours du remplissage et verser les eaux de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Égoutter complètement les emballages.

PENDANT L'APPLICATION

NE PAS manger, boire, fumer ou téléphoner

-  **7 ÉVITER** la dérive de pulvérisation : respect strict des zones non traitées en bord de cours d'eau, des distances de sécurité riverains, vent maximum de 3 Beaufort (~19 km/h), buses à limitation de dérive et pulvérisateur bien réglé. Ne pas traiter lorsque l'intensité des précipitations est supérieure à 8 mm/heure, au moment du traitement.

APRÈS L'APPLICATION

-  **8 DILUER** au champ le fond de cuve avec un volume d'eau claire équivalent à 5 fois le fond de cuve et l'appliquer sur la parcelle traitée. Renouveler 3 fois l'opération. Traiter les effluents résiduels par un dispositif reconnu par le Ministère de l'Environnement.
-  **9 SE LAVER** systématiquement les mains. Stocker les EPI usagés en vue de leur élimination. Nettoyer les EPI réutilisables puis prendre une douche en fin de chantier.
-  **10 RECYCLER** les emballages vides égoutés et les EPI usagés dans le cadre des campagnes de collecte A.D.I.VALOR.

 **Phyteis**

Protéger les cultures
Protéger le futur

Ces préconisations ne peuvent en aucun cas se substituer à la lecture attentive et appropriée des différents textes réglementaires applicables. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Plus d'infos sur <https://phyteis.fr/bonnes-pratiques/>

